Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 30: Distinction publique

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Distinction Publique

JAA 1002 Lausanne

27 juin 1992 – n° 30 Bimensuel romand Cinquième année

Oppositions stériles

On sait que depuis plusieurs mois, le DFAE conduit les négociations qui devraient permettre à la Suisse (et à d'autres pays de l'AELE), de trouver place au sein de la CEE (DP n° 978, 987, 1014, 2027 et 30899). Aujourd'hui, le CF bute pourtant sur un problème qui pourrait paraître mineur, celui des AOC. En effet, certaines fractions influentes du PAI-UDC, auxquelles se sont joints, pour l'occasion de nombreux députés vignerons (VD, VS, NE) paraissent vouloir mener un combat vigoureux contre les nouvelles normes fédérales (dont le détail est paru dans FF, 1991, 1439). Celles-ci traitent d'abord des possibilités de recyclage du PET et du traitement du CO₂. Mais l'al. quinquies de l'art. 25 prévoit la mise sur pied d'une commission paritaire chargée du classement des AOC suisses, afin de préciser leur situation face au futur marché européen. Evidemment, l'opposition PAI-UDC se retranche derrière des arguments fédéralistes, mais ne faut-il pas voir là la main de l'USP ou même de la FSP? Il serait regrettable que, pour des raisons de politique locale, à quelques jours de la conférence de l'Ararat, on s'arrange pour pourrir les négociations tâtonnantes sur l'EEE, au risque de faire bégayer le DFAE. Faudra-t-il donc un AFU pour régler valablement ce problème?

L'aménagement de la LAMA et de la LPP pour les personnels retraités des PTT, CFF et de la SSR est resté jusqu'à présent inaperçu. Le soutien du PSS, de l'USS, de la VPOD/SSP, et même de la CRT, à la modification était acquis de longue date. Les nouvelles dispositions légales devaient permettre aux retraités AVS de mieux s'en sortir (une mise à niveau des rentes AI ayant

déjà été acceptée par le TF).

Or, deux articles parus presque simultanément, dans la NZZ et dans la NRL, indiquent que la majorité bourgeoise du CE et CN, sans doute à la suite de pressions de l'USAM et du Vorort, se prépare à couler ces nécessaires améliorations. Le PDC n'a pas encore pris position, mais on attend avec impatience les prochains éditoriaux des LNN, qui devraient permettre de mieux connaître la position de la CES. Si l'on ajoute à cela les critiques acerbes formulées par le président du directoire de la BNS, auxquelles se sont joints, une fois de plus, les directeurs de la SBS, de l'UBS, du CS et de différentes banques cantonales (BCV, KSB, etc...), on constate que le PSS se retrouve une fois de plus seul à jouer le jeu de la collégialité. EOS, dans une conférence de presse à laquelle DP n'a d'ailleurs pas été invitée, s'est opposée à la mise en place de centrales électriques au fil de l'eau pour alimenter les STEP riveraines du Rhône. L'ETS de Biel/Bienne, dans le cadre du PR 27 du FNRS, avait effectué une étude d'impact et prouvé la viabilité de la formule. Le CF, sur avis du DF des Transports, Communications et de l'Energie en avait adopté les conclusions, appuyées par le WWF et la LSPN. EOS produit aujourd'hui une contre-expertise, réalisée par le prof. T. Schockenmoehle (dpt. de Schnellflusswasser de l'ETHZ, travaillant ici en collaboration avec l'EPFL), qui remet en cause non les résultats, mais les normes utilisées par les ingénieurs ETS de Biel/Bienne. De tels arguments sont minces pour rejeter tout un projet, mais de toute évidence EOS, qui tient dur comme fer à ses AKW, ne veut pas

suite à la page 2